Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213501067-20251215-D_2025_12_03-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Nombre de Conseillers Municipaux : **Séance du 15 décembre 2025**

En exercice 13
Présents 12
Votants 12

L'an deux mil vingt quatre
le quinze décembre à vingt heures
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Date de la convocation
9 décembre 2025

Présents (12): **MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THÉPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, , MANROT Crystel, JACOB Erwan, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, GUIHEUX Monique**
Absents excusés (1): M ROULLEAUX Adrien,
Pouvoir (0):
Madame Myriam RABANNE a été nommée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N°2025-12-03 DETR demande de subvention école Jules Verne équipements informatiques

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de mettre à jour le matériel informatique de l'école publique Jules Verne face aux risques de cybersécurité liée à l'arrêt de à Windows 10. D'autre part, il devient indispensable de mettre le matériel informatique en réseau au sein de l'établissement scolaire, afin de faciliter les échanges et éviter l'apport d'autres supports générateurs de risques.

Ce projet parait éligible à la DETR 2026 dans la catégorie 1_ bâtiments scolaires publics et bâtiments destinés à l'enfance, Établissements d'enseignement du 1er degré, Cantines, Opération : C/ Acquisition de matériel informatique (écoles), à un taux maximum de 35% de la dépense éligible hors taxe.

Le projet concerne l'acquisition de 5 ordinateurs, la mise en service, la fourniture d'un NAS.
Madame le Maire présente le plan de financement du projet :

Dépenses en € HT		TTC	Recettes en € HT	
			DETR 2026 (35%)	1 408.17 €
Devis Hospital informatique	4 023.34	4 828.00	Commune : Auto financement	2 615.15 €
TOTAL	**4 023.34 €**			**4 023.34 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 0 abstention, 0 contre

- VALIDE le projet de de renouvellement des ordinateurs école publique JV pour un montant de 4 023.34 euros HT
- DÉCIDE d'inscrire cette dépense au budget communal 2026
- SOLLICITE une subvention DETR pour l'exercice 2026 auprès de la Sous-Préfecture de Redon
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté. Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.